

L'ajournement

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir parler de la question. L'impôt minimum est, à mon sens, un moyen très important de rendre le régime fiscal plus équitable. Le document de travail sur l'impôt minimum qui a été déposé lors du dernier budget présentait trois options possibles; un impôt minimum de remplacement (IMR), un impôt minimum complémentaire (IMC) et la limitation des avantages fiscaux.

En vertu de l'option IMR, on établirait une structure d'impôt distincte de celle de l'impôt régulier sur le revenu. L'impôt de remplacement s'appliquerait à un taux distinct selon une définition élargie du revenu.

La deuxième option, l'impôt minimum complémentaire, viendrait effectivement s'ajouter quand l'utilisation des dispositions préférentielles d'une liste précise porte le montant des exemptions au-dessus d'un certain niveau.

Enfin, la limitation des avantages fiscaux imposerait une limite à l'utilisation de certains avantages fiscaux dans le cadre de l'application du régime fiscal actuel. Par exemple, les déductions et les exemptions ne seraient plus permises au-delà d'une certaine proportion du revenu total, mais le seraient jusqu'à concurrence d'un certain montant. L'utilisation des crédits d'impôt serait assujettie à une limite similaire.

La question du député porte sur le niveau de l'exemption accordée dans le cadre d'un système d'impôt minimum. A cet égard, il importe de reconnaître que cette exemption donne des résultats bien différents selon l'une ou l'autre des trois formules possibles d'impôt minimum. Par exemple, dans le cas de l'impôt minimum de remplacement, cette exemption est directement fonction du revenu du contribuable. D'autre part, dans le cas de l'impôt minimum complémentaire ou de la limitation des avantages fiscaux, l'exemption de base est fonction du montant des déductions et des crédits d'impôt réclamés par le contribuable. Il en résulte que les niveaux d'exemption pour les deux derniers cas n'aura pas à être les mêmes que pour l'impôt minimum de remplacement pour procurer le même allègement aux contribuables à revenu moindre.

Je ferai également remarquer que dans le cas de la limitation des avantages fiscaux, il faudra prévoir deux exemptions distinctes, l'une tenant compte des déductions et exemptions, et l'autre tenant compte des crédits d'impôt.

On peut constater d'après ces exemples que le niveau d'exemption approprié variera selon la formule d'impôt minimum choisie. J'ajouterais que le niveau d'exemption dépendra également des dispositions fiscales préférentielles qui seront incluses dans la base de calcul de l'impôt minimum.

Par exemple, si on permet de déduire les exemptions personnelles de l'assiette fiscale selon la formule de l'impôt minimum de remplacement, le niveau général d'exemption de base n'aura pas à être aussi élevé qu'il le serait si les exemptions personnelles étaient exclues du calcul de l'impôt minimum. De la même façon, plus vaste serait l'éventail des avantages fiscaux compris dans l'impôt minimum, selon la formule de l'impôt minimum complémentaire ou de la limitation des avantages fiscaux, plus le niveau d'exemption devrait être élevé.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a reçu de la part des intéressés un certain nombre de mémoires sur l'impôt minimum. Dernièrement, il a débattu avec ses homologues provinciaux les diverses formules à l'étude. Cette consultation s'est avérée très utile à l'analyse des solutions possibles.

Pour l'instant, on se penche sur la formule à retenir pour l'impôt minimum, sur le niveau de l'exemption et l'étendue de l'assiette fiscale. Toutefois, je suis persuadé que la réponse à la question du député ne saurait tarder et que la solution sera annoncée à temps pour l'entrée en vigueur d'un impôt minimum dès le 1^{er} janvier 1986, ainsi que nous l'avons promis.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'informer le secrétaire parlementaire du président du Conseil du trésor (M. Dick) que son temps de parole est écoulé.

LES DOUANES ET L'ACCISE—LA RÉDUCTION PROJETÉE DU NOMBRE D'EMPLOIS AU SERVICE DE L'INSPECTION

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le mardi 24 septembre, j'ai interrogé le ministre du Revenu national sur la réduction projetée du nombre d'emplois dans les services des Douanes et de l'Accise au cours des cinq prochaines années, en raison de la centralisation prévue de l'inspection des colis expédiés de l'étranger.

● (1810)

La question de la drogue et de la pornographie préoccupe beaucoup de citoyens dans ma circonscription, celle de Don Valley-Est. Tout en me réjouissant de l'initiative du ministre en vue de réduire la bureaucratie canadienne et ses dépenses inhérentes, peut-il me garantir que cette mesure améliorera la surveillance rigoureuse dont nous avons besoin afin de réduire l'importation au Canada de drogues illicites et de matériel pornographique, au lieu de la diminuer?

Je tiens à vous dire quelques mots sur les raisons qui me poussent à féliciter le ministre d'avoir contribué à restreindre le service public. Les compressions proposées représentent 8 p. 100 de tout ce secteur. Chaque ministre peut, de son côté, comme l'a fait celui-ci, faire preuve d'initiative et contribuer à restreindre les services gouvernementaux. Les Canadiens dans tout le pays s'inquiètent vivement de l'importance non seulement du gouvernement fédéral, mais également des divers gouvernements provinciaux et des municipalités. Chaque député, comme moi, peut contribuer au travail du comité et proposer des idées aux divers ministères.

Les déficits sont un phénomène relativement récent dans notre pays. Au cours des 10 ou 15 dernières années, notre déficit a augmenté régulièrement chaque année à tel point que notre dette globale dépasse aujourd'hui 200 milliards de dollars. Même si ces prévisions sont désolantes, je dois dire que d'ici à 1988, dans trois ans à peine, notre dette totale s'élèvera à près de 300 milliards de dollars.

Je félicite le ministre de ses initiatives et je veux parler des risques que peuvent présenter les mesures qu'il prend. Auparavant, toutefois, puis-je insister à nouveau sur l'importance de la bureaucratie à Ottawa? On en donnait quelques exemples dans un article paru dernièrement dans un journal local. Je voudrais vous en citer deux ou trois.